

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/172

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 19

SÉANCE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11.3 : DIVERS

CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de créer un emploi de technicien territorial indice brut à 389 au 1^{er} échelon de ce grade pour permettre l'avancement professionnel d'un agent de maîtrise, responsable de l'équipe technique de terrain, qui a été admis sur la liste des candidats ayant réussi le concours externe de technicien territorial,
- dans le cadre du régime indemnitaire RIFSEEP (Réforme Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mis en place par délibération du 4 octobre 2017 modifiée par délibérations des 28 février 2019, 13 octobre 2020 et 14 mars 2023, de classer l'agent concerné dans la catégorie B2, cadre B, coordinateur et référent.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 17 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

